



Assemblée générale

Distr. générale
16 octobre 2023

Soixante-dix-huitième session

Points 13 et 117 de l'ordre du jour

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 29 septembre 2023

[sans renvoi à une grande commission (A/78/L.1)]

78/1. Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale

Fait sienne la déclaration politique adoptée par le forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous ses auspices, qui figure en annexe à la présente résolution.

*15^e séance plénière
29 septembre 2023*

Annexe

Déclaration politique adoptée par le forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale en septembre 2023

I. Notre engagement commun

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement et hauts représentants, nous sommes réunis au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York les 18 et 19 septembre 2023 à l'occasion du Sommet sur les objectifs de développement



durable¹, afin d'accélérer l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de faire le bilan des progrès déjà accomplis.

2. Nous réaffirmons notre engagement de mettre en œuvre comme il se doit le Programme 2030 et les objectifs de développement durable et à respecter tous les principes qui y sont consacrés. Le Programme 2030 reste notre point de repère cardinal pour parvenir au développement durable et surmonter les multiples crises que nous traversons. Nous agirons sans attendre pour concrétiser la vision qui y est énoncée en ce qu'il constitue un plan d'action pour l'humanité, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats, en ne laissant personne de côté. Les plus défavorisés seront les premiers que nous nous efforcerons d'aider.

3. Nous soulignons que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, notamment l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face et une condition indispensable au développement durable.

4. Nous réaffirmons que le Programme 2030 est, par nature, universel et que la série complète d'objectifs et de cibles associés sont ambitieux, axés sur l'être humain, indivisibles et interdépendants, conciliant les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable de façon intégrée. Les objectifs visent aussi à réaliser les droits humains pour toutes et tous, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles.

5. Nous réaffirmons que le Programme 2030 est guidé par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment le plein respect du droit international. Il se fonde sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, les instruments internationaux relatifs aux droits humains, la Déclaration du Millénaire et le Document final du Sommet mondial de 2005. Il s'inspire d'autres instruments, tels que la Déclaration sur le droit au développement.

6. Nous réaffirmons également que le Programme d'action d'Addis-Abeba fait partie intégrante du Programme 2030. Nous sommes attachés à sa mise en œuvre intégrale, laquelle est essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable et de leurs cibles, et nous nous félicitons à cette fin de la tenue du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement en 2023, immédiatement après le Sommet sur les objectifs de développement durable.

7. Nous réaffirmons également que les changements climatiques constituent l'un des plus grands défis de notre temps. Nous nous inquiétons profondément de constater que les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter partout dans le monde et demeurons vivement préoccupés par le fait que tous les pays, en particulier les pays en développement, sont exposés aux effets néfastes des changements climatiques. Nous soulignons à cet égard que l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements constituent une priorité immédiate et urgente.

8. La réalisation des objectifs de développement durable est menacée. À mi-parcours de l'échéance du Programme 2030, nous constatons avec une vive inquiétude que les progrès réalisés pour la plupart des objectifs de développement durable sont soit beaucoup trop lents, soit en régression par rapport à la situation de départ en 2015. Notre monde traverse actuellement une multitude de crises. Nous assistons à un recul des acquis de plusieurs années de développement durable. Des millions de personnes ont sombré dans la pauvreté, la faim et la malnutrition gagnent du terrain, les besoins humanitaires augmentent et les effets des changements

¹ Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale (Sommet sur les objectifs de développement durable).

climatiques sont de plus en plus prononcés. Par conséquent, les inégalités se sont creusées, phénomène qui est exacerbé par l'érosion de la solidarité internationale et le manque de confiance pour surmonter ensemble ces crises.

9. Nous nous engageons à prendre des mesures audacieuses, ambitieuses, régulières, justes et transformatrices, ancrées dans la solidarité internationale et une coopération efficace à tous les niveaux. Nous entendons opérer un changement systémique pour faire advenir un monde plus inclusif, plus juste, plus pacifique, plus résilient et plus durable pour l'humanité et la planète, et pour les générations actuelles et futures.

10. Nous nous consacrerons collectivement à la réalisation du développement durable, y compris dans le cadre d'une coopération et d'un partenariat internationaux fondés sur la confiance pour l'entier bénéfice de tous, dans un esprit de solidarité mondiale et au nom de l'avenir commun des générations actuelles et futures.

11. Nous réaffirmons tous les principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, notamment le principe 7 établissant la notion des responsabilités communes mais différenciées.

12. Nous sommes préoccupés par la persistance des effets disproportionnés et multidimensionnels de la pandémie de COVID-19. Nous nous devons de renforcer la coopération multilatérale et internationale en faveur des pays en développement, en particulier des pays les plus pauvres et les plus vulnérables, afin de les aider à se relever des effets persistants de la pandémie de COVID-19 et à renforcer leur résilience, notamment par la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies.

13. Nous sommes conscients des difficultés particulières que rencontrent tous les pays en développement dans la recherche du développement durable, notamment les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi que des problèmes propres aux pays à revenu intermédiaire et à ceux en situation de conflit et sortant d'un conflit.

14. Nous restons résolus à éliminer la pauvreté et la faim partout dans le monde d'ici à 2030 ; à combattre les inégalités qui existent dans les pays et d'un pays à l'autre ; à édifier des sociétés pacifiques et justes, où chacun a sa place ; à respecter, protéger et réaliser les droits humains et à parvenir à l'égalité des genres et à l'autonomisation de l'ensemble des femmes et des filles et à protéger durablement la planète et ses ressources naturelles. Nous demeurons également déterminés à créer les conditions propices à une croissance économique soutenue qui profitera à tous et s'inscrira dans la durée, au partage de la prospérité et au respect du principe d'un travail décent pour tous, ainsi qu'à l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égal, compte tenu des différents niveaux de développement national et des capacités des pays. Nous prenons note avec satisfaction de l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale et des transitions justes et encourageons tous les États à envisager de soutenir sa mise en œuvre. Nous nous engageons à faire en sorte que les personnes en situation de handicap participent activement aux efforts de développement durable et en bénéficient dans des conditions d'égalité.

15. Nous réaffirmons que l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles contribueront de manière décisive à la réalisation de l'ensemble des objectifs et des cibles de développement durable. La pleine réalisation du potentiel humain et du développement durable ne sera pas possible tant que la moitié de l'humanité continuera de se voir refuser la plénitude de ses droits humains et de ses chances. Nous assurerons la pleine et égale jouissance de tous les droits humains et de toutes les libertés fondamentales par toutes les femmes et toutes les

filles, sans discrimination d'aucune sorte. Nous sommes résolus à éliminer toutes formes de violence contre les femmes et les filles.

16. Nous réaffirmons que la culture joue un rôle de catalyseur de développement durable : elle procure aux individus et aux communautés un profond sentiment d'identité et de cohésion sociale, et contribue à renforcer l'efficacité des politiques et mesures de développement durable à tous les niveaux.

17. Nous nous engageons à intensifier, par la coopération, les partenariats, l'inclusion et le respect de la diversité, nos efforts pour lutter contre le racisme, toutes les formes de discrimination, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, la stigmatisation et les discours de haine.

18. Nous réaffirmons être déterminés à donner corps à notre vision d'un monde qui assure à toutes et tous l'accès à une éducation inclusive et équitable de qualité, à une couverture médicale universelle, notamment à des services de santé essentiels de qualité, à une protection sociale, à la sécurité alimentaire et à une meilleure nutrition, à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène, à des services énergétiques abordables, fiables, durables et modernes, à une industrialisation durable et à des infrastructures résilientes, fiables, durables et de qualité.

19. Nous nous engageons à bâtir un monde dans lequel l'humanité vit en harmonie avec la nature, à conserver et utiliser de manière durable les ressources marines et terrestres de notre planète, notamment en adoptant des modes de vie durables et en recourant à des modes de consommation et de production durables, à inverser la tendance à la dégradation de l'environnement, à promouvoir la résilience, à réduire les risques de catastrophe et à mettre un terme à la dégradation des écosystèmes et à la perte de biodiversité. Nous assurerons la conservation et un usage raisonnable des mers et des océans, des ressources en eau douce, des forêts, des montagnes et des terres arides, et protégerons la diversité biologique, les écosystèmes et la flore et la faune sauvages.

20. Il ne saurait y avoir de développement durable sans paix et sans sécurité et, inversement, sans développement durable, la paix et la sécurité sont menacées. Nous réaffirmons qu'il importe d'édifier des sociétés pacifiques, justes et inclusives, qui offrent à toutes et à tous un accès à la justice dans des conditions d'égalité et qui soient fondées sur le respect des droits humains (y compris le droit au développement), sur un véritable état de droit et une bonne gouvernance à tous les niveaux et sur des institutions transparentes, efficaces et responsables. Le Programme 2030 prend en compte les facteurs tels que les inégalités, la corruption, la mauvaise gouvernance et les transferts illicites de fonds et d'armes qui engendrent la violence, l'insécurité et l'injustice.

21. Le Programme 2030 reste la promesse que nous faisons aux enfants et aux jeunes d'aujourd'hui afin qu'ils puissent s'épanouir pleinement, en tant qu'agents essentiels du changement, et porter haut le flambeau du Programme 2030 au nom des générations actuelles et futures.

22. Nous savons le rôle essentiel que jouent les institutions parlementaires pour exercer un contrôle sur l'application effective de nos objectifs et engagements dans le cadre du Programme 2030.

23. Nous nous engageons à renforcer les partenariats mondiaux, régionaux, nationaux et locaux pour le développement durable, en associant toutes les parties concernées, y compris la société civile, le secteur privé, le monde universitaire et les mouvements de la jeunesse, compte tenu de l'importante contribution qu'ils peuvent apporter à la réalisation du Programme 2030 et à l'ancrage local des objectifs de développement durable. Nous réaffirmons en outre l'importance que revêt la

dimension régionale du développement durable pour ce qui est de s'attaquer aux problèmes régionaux et d'intensifier l'action entre les pays.

II. Notre monde en mutation – progrès accomplis et lacunes persistantes

24. Notre monde a radicalement changé depuis le premier Sommet sur les objectifs de développement durable en 2019 et depuis que nous avons adopté le Programme 2030 en 2015. Avant même la pandémie de COVID-19, le monde n'était déjà plus sur la bonne voie pour atteindre la majorité des objectifs de développement durable. Si nous ne rectifions pas le tir et si nous n'activons pas avec diligence la réalisation des objectifs de développement durable, notre monde est voué à la pauvreté chronique, à des périodes de crise prolongées et à une incertitude croissante.

25. Nous sommes préoccupés par les incidences à long terme de la pandémie de COVID-19 qui perdurent, par la pauvreté chronique et l'aggravation des inégalités, ainsi que par les multiples crises interdépendantes qui poussent notre monde au bord du gouffre, en particulier dans les pays en développement et dans le cas des personnes les plus pauvres et des plus vulnérables. La crise des changements climatiques et ses conséquences, notamment les sécheresses persistantes et les phénomènes météorologiques extrêmes, la perte et la dégradation des terres, l'élévation du niveau de la mer, l'érosion du littoral, l'acidification de l'océan et le recul des glaciers, ainsi que la perte de biodiversité, la désertification, les tempêtes de sable et de poussière et la pollution, y compris la pollution plastique, atmosphérique et chimique, menacent la planète et l'humanité. Les déplacements forcés, le coût de la vie, l'eau, la sécurité alimentaire et la nutrition, les crises et les difficultés financières et énergétiques compromettent la réalisation des objectifs de développement durable.

26. Dans de nombreuses régions du monde, les conflits armés et l'instabilité ont perduré ou se sont intensifiés, causant des souffrances humaines indicibles et faisant obstacle à la réalisation des objectifs de développement durable. Nos efforts visant à prévenir et résoudre les conflits et à favoriser l'émergence de sociétés paisibles, justes et inclusives ont souvent été fragmentés et insuffisants et se sont heurtés aux obstacles inhérents au contexte mondial actuel.

27. Nous sommes conscients que les crises en cascade que le monde connaît font ressortir et exacerbent les inégalités qui existent entre les femmes et les hommes, telles que les inégalités d'accès aux soins de santé, à l'éducation, à la protection sociale, au travail décent et aux perspectives économiques.

28. Nous prenons note de l'édition spéciale du rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable et du Rapport mondial sur le développement durable, en reconnaissant la valeur des approches fondées sur des données probantes pour évaluer les progrès accomplis à ce jour dans la réalisation des objectifs de développement durable.

29. Nous prenons acte du rôle positif et des contributions des migrants à la croissance inclusive et au développement durable des pays d'origine, de transit et de destination, notamment parce qu'ils enrichissent la société par leurs capacités humaines, socioéconomiques et culturelles. Nous nous engageons de nouveau à coopérer à l'échelle internationale pour faire en sorte que les migrations se déroulent en toute régularité, dans la sécurité, en bon ordre et dans le plein respect des droits humains et de l'obligation de traiter avec humanité les migrants, quel que soit leur statut, et à soutenir leurs pays d'origine, de transit et de destination, dans un esprit de coopération internationale, en prenant en compte la situation de chaque pays.

30. Nous devons nous montrer à la hauteur des enjeux en prenant des mesures immédiates pour intensifier les efforts aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, notamment grâce à la

coopération pour le développement, à des investissements dans les objectifs de développement durable, à la réforme de l'architecture financière internationale, au soutien à une croissance soutenue, inclusive et durable, au renforcement de la coopération en matière de politiques macroéconomiques, à la recherche d'indicateurs de mesure des progrès en matière de développement durable qui complètent le produit national brut ou ne se limitent pas à celui-ci, et à des actions visant à accélérer le développement durable, en particulier à l'appui des pays en développement.

31. Nous sommes profondément préoccupés par l'augmentation marquée des estimations relatives au déficit de financement des objectifs de développement durable et considérons urgent de fournir aux pays en développement un financement du développement qui soit prévisible, durable et suffisant, quelle qu'en soit la provenance.

32. Nous constatons des progrès dans un nombre limité de domaines. Nous sommes conscients des efforts déployés par les pays et les parties prenantes à tous les niveaux depuis 2015 en faveur de la réalisation de la vision du Programme 2030 et des objectifs de développement durable. Nous remarquons que des enseignements précieux ont été tirés de la pandémie de COVID-19 dans les domaines de la santé, de la culture, de l'éducation, de la science, de la technologie, de l'innovation et de la transformation numérique au service du développement durable.

33. Nous jugeons encourageants les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), et nous invitons la communauté internationale à saisir l'occasion de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral et de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement pour recenser les questions d'importance prioritaire des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, respectivement, et pour y répondre ainsi que pour forger des partenariats authentiques et durables, y compris un soutien financier, qui accéléreront la mise en œuvre de leurs plans directeurs respectifs en matière de développement durable. En outre, nous nous félicitons de la Déclaration politique de Doha et des engagements pris en vue de la mise en œuvre rapide et intégrale du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031.

34. Nous saluons l'action que mène actuellement le système des Nations Unies pour le développement afin d'exécuter les réformes lancées sous l'impulsion du Secrétaire général et approuvées par l'Assemblée générale, afin de mieux soutenir les pays de programme dans leurs efforts de mise en œuvre du Programme 2030, en soulignant l'importance d'un financement prévisible et durable du système des Nations Unies pour le développement et de ses activités relatives aux programmes.

35. Nous savons que les examens nationaux volontaires ont permis de tirer des enseignements précieux et ont aidé les pays à assurer le suivi des progrès accomplis et à intégrer les objectifs de développement durable dans des plans et politiques au niveau national.

III. Appel à l'action – transformer notre monde à l'horizon 2030

36. Nous nous engageons à ce que soient prises des mesures continues, fondamentales, transformatrices et urgentes à tous les niveaux et par toutes les parties prenantes afin de surmonter les crises et les obstacles auxquels notre monde se heurte. Nous n'ignorons pas l'urgence qu'il y a à prendre les mesures nécessaires pour inverser le déclin et accélérer les progrès afin de réaliser le Programme 2030 et de concrétiser les objectifs de développement durable.

37. Nous nous engageons à réaliser un développement durable et à faire advenir une prospérité partagée par toutes et tous en plaçant les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables au cœur de nos politiques et de nos actions. Nous nous efforcerons d'identifier les personnes laissées de côté et d'aider en premier lieu les personnes les plus marginalisées. Les personnes vulnérables doivent être autonomisées. Parmi celles et ceux dont les besoins sont pris en compte dans le Programme 2030 figurent les enfants, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH/sida, les personnes âgées, les autochtones, les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants. Nous comptons nous assurer que les objectifs et les cibles de développement durable sont atteints par toutes les nations et tous les peuples et par toutes les couches de la société. Nous prendrons des mesures pour combattre les inégalités qui existent dans les pays et d'un pays à l'autre et nous adopterons des stratégies visant à endiguer la vague d'inégalités croissantes, notamment par des systèmes de protection sociale et de couverture sanitaire universelle. Nous attendons avec intérêt le Sommet social mondial qui est envisagé pour 2025, sous réserve que l'Assemblée générale en débâte et en approuve les modalités, et tenons à souligner que les décisions qui seront éventuellement prises à l'issue dudit Sommet devraient suivre une approche fondée sur le développement social et créer une dynamique propice à l'application du Programme 2030.

38. Nous sommes déterminés à faire tout notre possible pour mettre en œuvre le Programme 2030 et atteindre les objectifs de développement durable d'ici à l'échéance de 2030, et à revitaliser le Partenariat mondial pour le développement durable. À cette fin :

a) Nous nous engageons à prendre un ensemble complet de mesures ciblées pour éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, notamment l'extrême pauvreté, partout dans le monde, conscients qu'il s'agit du plus grand défi auquel l'humanité doit faire face et d'une condition indispensable au développement durable. Nous nous engageons à renforcer et à appuyer les politiques et les stratégies de réduction de la pauvreté et des inégalités, y compris par la coopération internationale ;

b) Nous accélérerons les initiatives visant à éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et toutes les formes de malnutrition, ainsi que celles visant à réaliser le droit à une alimentation adéquate, notamment par l'accès à une alimentation suffisante, saine et nutritive tout au long de l'année, la promotion d'une agriculture et des systèmes alimentaires durables et résilients, ainsi que des régimes alimentaires sûrs, nutritifs et sains. Nous nous engageons à maintenir les filières commerciales et les marchés ouverts à la circulation des denrées alimentaires, des engrais et des autres intrants et produits agricoles, tout en reconnaissant l'importance de chaînes d'approvisionnement plus courtes à l'échelon local. Dans ce contexte, nous nous engageons également à aider les pays en développement à faire face à l'extrême volatilité des prix des denrées alimentaires ;

c) Nous nous engageons à prendre des mesures ciblées et accélérées pour éliminer tous les obstacles juridiques, sociaux et économiques qui entravent l'égalité des genres, l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles, y compris

celles qui sont handicapées, leur participation pleine et effective, à des conditions d'égalité, à tous les processus décisionnels ainsi que la réalisation et l'exercice de leurs droits humains. À cet égard, nous nous engageons à éliminer, à prévenir et à combattre toutes les formes de discrimination et de violence exercées contre les femmes et les filles dans les espaces publics et privés, en personne ou dans l'espace numérique, et nous demandons que les femmes aient pleinement accès à la justice et à des recours efficaces ;

d) Nous continuerons de consentir plus d'investissements dans une éducation de qualité inclusive et équitable et dans des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour toutes et tous, notamment l'enseignement préprimaire, les programmes ou initiatives d'alphabétisation des jeunes et des adultes, l'éducation numérique, l'éducation culturelle, l'éducation au développement durable, les technologies numériques au service de l'éducation, le renforcement des compétences, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle abordables, l'éducation dans les situations d'urgence et le perfectionnement professionnel continu du corps enseignant. Nous savons que l'éducation et la protection de la petite enfance peuvent apporter énormément aux enfants. Nous lèverons les obstacles à l'éducation des filles, lutterons contre les disparités fondées sur le genre ou sur le handicap, et favoriserons l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le cadre et au moyen de l'éducation, ainsi que des environnements d'apprentissage sûrs, sains et stimulants qui soient propices au plein épanouissement des apprenants et à leur bien-être physique, mental et émotionnel. Nous prenons également note du Sommet des Nations Unies sur la transformation de l'éducation qui s'est tenu en 2022 ;

e) Nous continuerons de prendre des mesures pour réduire les fractures numériques et diffuser les bienfaits du passage au numérique. Nous élargirons la participation de tous les pays, en particulier des pays en développement, à l'économie numérique, notamment en améliorant la connectivité de leur infrastructure numérique, en renforçant leurs capacités et leur accès aux innovations technologiques grâce à des partenariats plus solides et au perfectionnement de l'habileté numérique. Nous tirerons parti de la technologie numérique pour élargir les assises à partir desquelles renforcer les systèmes de protection sociale. Nous nous engageons à renforcer les capacités en vue d'une participation inclusive à l'économie numérique et à établir des partenariats solides afin que tous les pays bénéficient des innovations technologiques. Nous réaffirmons que les droits dont les personnes jouissent hors ligne doivent être également protégés en ligne. Nous attendons avec impatience l'élaboration d'un pacte numérique mondial afin de combler les fossés numériques et d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable ;

f) Nous nous emploierons à faire cesser les pénuries d'eau et le stress hydrique, et nous surmonterons la crise mondiale de l'eau pour faire advenir un monde où l'eau est une ressource durable, en garantissant l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable. Nous notons l'importance que revêt l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) et des objectifs et cibles du Programme 2030 relatifs à l'eau, et nous nous félicitons de l'organisation de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 ;

g) Nous permettrons à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge, notamment en renforçant les systèmes de santé et en instaurant une couverture sanitaire universelle ainsi qu'en réalisant tous les autres objectifs liés à la santé et en ne laissant personne de côté. Nous comblerons les lacunes pour pouvoir prévenir les pandémies et les urgences sanitaires actuelles et futures, s'y préparer et y riposter, notamment en ce qui concerne la conception et la distribution

de contre-mesures médicales telles que les vaccins, les traitements et les diagnostics ainsi que l'accès rapide et sans entrave à ces contre-mesures ;

h) Nous nous engageons à rendre les villes et les établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables, notamment par la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, à contribuer à la réalisation et à l'ancrage local du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et à renforcer l'assistance financière et technique destinée à la planification et à la mise en œuvre des programmes et projets d'urbanisation durable et d'établissements humains, et nous favoriserons l'accès de toutes et tous à un logement adéquat et sûr, à un coût abordable ;

i) Nous renouvelons notre engagement de refondre nos modes de consommation et de production, notamment grâce au passage à des modèles économiques et modèles d'activité durables et à la mise en œuvre du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables ainsi qu'en fournissant une aide aux pays en développement pour renforcer leurs capacités scientifiques et technologiques et leurs capacités d'innovation. Nous savons que les initiatives zéro déchet, locales et nationales, peuvent contribuer à l'instauration de modes de consommation et de production durables ;

j) Nous garantirons l'accès universel à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, notamment en renforçant la coopération internationale pour aider les pays en développement et par des investissements dans la durée, en faisant progresser la recherche et le développement et en encourageant l'investissement dans les infrastructures énergétiques et les technologies énergétiques propres. Nous ferons en sorte, d'ici à 2030, que l'énergie renouvelable occupe une part beaucoup plus grande dans le bouquet énergétique mondial ;

k) Nous nous engageons à nouveau à mettre pleinement en œuvre le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et rappelons son examen à mi-parcours, alors que les catastrophes sont devenues plus fréquentes et plus intenses. Nous sommes conscients qu'il faudra, à cette fin, renforcer les capacités des pays en développement et leur prêter une assistance technique et financière pour qu'ils puissent véritablement le mettre en œuvre. Nous favoriserons une approche du développement durable tenant compte des risques de catastrophe aux niveaux local, national, régional et mondial et accélérerons les progrès dans l'intégration de la réduction des risques de catastrophe aux politiques, programmes et investissements à tous les niveaux. Nous constatons que, en matière de réduction des risques de catastrophe, il faut adopter une approche préventive plus vaste, privilégiant davantage la dimension humaine, et que, pour être efficaces, les mesures de réduction de ces risques doivent être conçues pour gérer des aléas multiformes dans divers secteurs, être accessibles et n'exclure personne. Nous encouragerons la mise en place de dispositifs d'alerte rapide multi-aléas efficaces à l'échelle locale, régionale et nationale ;

l) Nous soulignons l'urgence qu'il y a à rehausser les ambitions climatiques dans la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'Accord de Paris² pour ce qui est de l'atténuation des changements climatiques, de l'adaptation et de la fourniture des moyens de mise en œuvre, en particulier l'aide financière aux pays en développement. Nous demandons instamment que soient appliquées les décisions adoptées à la COP 27, qui s'est tenue à Charm el-Cheikh. Nous prendrons des mesures concrètes, d'ici la COP 28, afin d'activer les nouveaux mécanismes de financement destinés à compenser les pertes

² Adopté en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; voir [FCCC/CP/2015/10/Add.1](#), décision 1/CP.21.

et préjudices subis. Nous nous engageons à poursuivre nos travaux afin d'accélérer notre action de lutte contre les changements climatiques. À cet égard, nous attendons également avec intérêt le premier bilan mondial de l'Accord de Paris, qui aura lieu à la COP 28 ;

m) Nous soulignons qu'il faut équilibrer et renforcer la mise en œuvre de toutes les dispositions de la Convention sur la diversité biologique, y compris de ses trois objectifs. Nous prendrons des mesures urgentes pour enrayer et inverser la perte de biodiversité d'ici à 2030 afin de permettre à la nature de se régénérer, dans l'intérêt de l'humanité et de la planète, en conservant et en exploitant durablement la biodiversité et en assurant le partage juste et équitable des avantages tirés de l'utilisation des ressources génétiques, tout en dotant les pays en développement de moyens de mise en œuvre suffisants. Nous saluons la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et les documents finaux qui en sont issus, notamment le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et nous appelons à la mise en œuvre rapide de ces instruments et, à cet égard, nous nous félicitons de la création du Fonds pour l'application du Cadre mondial de la biodiversité. Nous demandons qu'il soit rapidement opérationnel et financé par des ressources de toutes provenances, y compris des ressources financières internationales des pays développés, des organisations philanthropiques et du secteur privé, et que sa mise en œuvre progresse dès que possible ;

n) Nous nous engageons à poursuivre l'action urgente visant à mettre en œuvre les objectifs stratégiques de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, en affirmant que la lutte contre la désertification, la dégradation des terres, les sécheresses et les inondations, ainsi que les tempêtes de sable et de poussière, et la neutralité en matière de dégradation des terres sont essentielles et sont apparues comme un moyen d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable ;

o) Nous mobiliserons de manière décisive et urgente l'action en faveur de la gestion durable de l'océan, sachant le rôle central que jouent la santé, la productivité et la résilience de l'océan. Nous nous engageons à adopter une approche intégrée et coordonnée pour conserver, protéger et restaurer l'océan, ses écosystèmes et sa biodiversité. Nous soulignons que les mesures visant à réaliser l'objectif de développement durable n° 14 devraient être prises dans le respect des instruments juridiques, dispositifs, procédures, mécanismes ou entités existants et les renforcer, sans les reproduire à l'identique ni leur porter atteinte. Nous estimons qu'il faut améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de L'avenir que nous voulons. Nous attendons avec impatience la troisième Conférence des Nations Unies sur l'océan, qui se tiendra en 2025, afin d'intensifier l'action en faveur de l'océan et d'accélérer la mise en œuvre ;

p) Nous appuierons les efforts déployés au niveau mondial pour lutter contre la pollution plastique, ainsi que les travaux du comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer d'ici à 2024 un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin ;

q) Nous nous engageons à combler les fossés dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et à utiliser de manière responsable la science, la technologie et l'innovation en tant que moteurs du développement durable, ainsi qu'à renforcer les capacités nécessaires à des transformations durables. Nous réaffirmons qu'il importe d'accélérer le transfert de technologies respectueuses de l'environnement aux pays en développement, à des conditions favorables, y compris

privilegiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord. Nous prendrons des mesures pour donner aux pays en développement les moyens de tirer parti de la science, de la technologie et de l'innovation et pour lever les principaux obstacles structurels à l'accès aux technologies nouvelles et émergentes, notamment en intensifiant le recours à la science ouverte, aux technologies abordables ou en accès libre, à la recherche et au développement, y compris au moyen de partenariats renforcés. Nous entendons financer davantage la recherche et l'innovation liées aux objectifs de développement durable et renforcer la capacité de toutes les régions de contribuer à cette recherche et d'en bénéficier. Nous nous efforcerons de mieux exploiter les avantages de l'intelligence artificielle et de surmonter les difficultés qui y sont associées. Nous nous engageons à ce que la science et les preuves scientifiques interviennent davantage dans la conception des politiques ;

r) Nous nous engageons à prendre des mesures pour renforcer les systèmes de données internationaux, nationaux et locaux en vue de recueillir des données de qualité, actualisées, pertinentes, ventilées et fiables sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, et à intensifier les efforts visant à renforcer les capacités en matière de données et de statistiques dans les pays en développement. Nous continuerons de redoubler d'efforts pour recueillir, analyser et diffuser des données pertinentes, fiables et ventilées afin d'améliorer le contrôle et l'élaboration des politiques en vue de la réalisation du Programme 2030. Nous nous engageons à accroître la disponibilité des données relatives aux objectifs de développement durable et à combler les lacunes en la matière à tous les niveaux, à augmenter le financement des données et des statistiques et à renforcer le soutien au renforcement des capacités des pays en développement ;

s) Nous continuerons d'intégrer les objectifs de développement durable à nos cadres politiques nationaux et à élaborer des plans nationaux en faveur d'une action transformatrice et accélérée. Nous ferons de la mise en œuvre du Programme 2030 et de la réalisation des objectifs de développement durable un axe central des mécanismes nationaux de planification et de contrôle. Nous poursuivrons la déclinaison locale des objectifs de développement durable et ferons progresser la planification et la mise en œuvre intégrées à cette échelle. Nous encourageons tous les acteurs concernés à mieux tenir compte des liens, des synergies et des arbitrages à opérer entre les objectifs de développement durable, en renforçant la cohérence des politiques pour le développement durable ;

t) Nous nous engageons à accélérer la mise en œuvre intégrale du Programme d'action d'Addis-Abeba et à prendre de nouvelles mesures pour accroître le financement du développement durable et doter les pays en développement de moyens de mise en œuvre, notamment de la façon suivante :

i) Nous garantirons une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par une coopération plus efficace pour le développement, en renforçant la capacité de mobiliser des ressources internes et d'attirer les investissements privés afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions et à créer des emplois décents ;

ii) Nous demandons instamment aux pays développés de prendre plus d'engagements en matière d'aide publique au développement et de les honorer, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 pour cent de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15 pour cent et 0,20 pour cent à l'aide aux pays les moins avancés ;

iii) Nous appelons à l'amélioration des mécanismes internationaux d'allègement de la dette pour soutenir la révision de la dette, les suspensions de paiement de la dette et la restructuration de la dette, le cas échéant, avec un élargissement du soutien et de l'éligibilité aux pays vulnérables qui en ont besoin. Nous nous engageons à continuer d'aider les pays en développement à éviter l'accumulation d'une dette insoutenable et à mettre en œuvre des mesures de résilience afin de réduire le risque qu'ils doivent affronter une nouvelle crise de la dette. Nous reconnaissons l'importance des difficultés et vulnérabilités nouvelles et émergentes concernant la soutenabilité de la dette extérieure et intérieure des pays en développement. Nous appelons à un renforcement de l'action multilatérale et à la coordination de tous les créanciers pour enrayer la détérioration de la situation de la dette ;

iv) Nous saluons les efforts déployés par le Secrétaire général pour combler le déficit de financement des objectifs de développement durable au moyen d'un plan de relance des objectifs de développement durable. Nous nous mettons au service de la proposition du Secrétaire général, en temps voulu, dans le cadre de débats à l'Organisation des Nations Unies ainsi que dans d'autres forums et institutions, afin de s'attaquer au coût élevé de la dette et aux risques grandissants de surendettement, de renforcer le soutien aux pays en développement et d'augmenter massivement les financements à long terme abordables pour le développement et d'octroyer plus largement des financements pour imprévus aux pays qui en ont besoin ;

v) Nous appelons au développement des conversions de créances pour financer la réalisation des objectifs de développement durable, y compris les conversions de créances pour financer l'action climatique et la protection de la nature et les conversions de créances en faveur de la sécurité alimentaire, le cas échéant, tout en reconnaissant que les conversions de créances ne peuvent pas remplacer des traitements plus larges de la dette dans des situations d'endettement insoutenables, afin de permettre aux pays en développement d'utiliser les sommes qu'ils consacrent au service de la dette pour des investissements dans le développement durable ;

vi) Nous réitérons notre engagement en faveur de la prévention et de la lutte contre les flux financiers illicites ainsi que du renforcement de la coopération internationale et des bonnes pratiques en matière de restitution et de recouvrement des avoirs. Nous réaffirmons notre volonté de nous attacher à éliminer les paradis fiscaux qui incitent à transférer à l'étranger les avoirs volés et favorisent les flux financiers illicites. Nous donnerons suite aux engagements que nous avons pris en ce qui concerne la lutte contre la corruption, les pots-de-vin et le blanchiment d'argent sous toutes leurs formes et la prévention de ces activités, engagements qui sont inscrits dans l'architecture internationale existante, notamment ceux découlant de la Convention des Nations Unies contre la corruption et de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ;

vii) Nous appelons à une réorientation volontaire urgente des droits de tirage spéciaux vers les pays qui en ont le plus besoin, notamment par l'intermédiaire des banques multilatérales de développement, tout en respectant les cadres juridiques pertinents et en préservant le caractère d'actif de réserve des droits de tirage spéciaux. Nous étudierons les moyens de faire bénéficier les pays qui en ont le plus besoin des futures allocations de droits de tirage spéciaux ;

viii) Nous soutenons la réforme de l'architecture financière internationale. Nous appuyons également la réforme des institutions financières internationales et des banques multilatérales de développement, qui est essentielle pour les

investissements à grande échelle liés aux objectifs de développement durable, afin de mieux relever les défis mondiaux. L'architecture financière internationale, y compris ses modèles économiques et ses capacités de financement, doit être mieux pensée en fonction de sa finalité, plus équitable et mieux adaptée aux besoins de financement des pays en développement, afin de donner voix au chapitre aux pays en développement et de renforcer leur participation à la prise de décision économique internationale, à l'établissement de normes et à la gouvernance économique mondiale. Nous nous engageons à participer à des discussions intergouvernementales sans exclusive sur la réforme des institutions financières internationales dans le cadre des processus à venir, notamment à l'Organisation des Nations Unies, en tenant compte des initiatives actuelles et en cours ;

ix) Nous exhortons les banques multilatérales de développement à proposer des mesures visant à mobiliser et à fournir des financements supplémentaires dans le cadre de leurs mandats afin d'aider les pays en développement à atteindre les objectifs de développement durable. Nous appuyons les efforts de réforme des banques multilatérales de développement et demandons qu'elles démontrent des progrès concrets à cet égard, notamment en octroyant des subventions et des financements à des conditions concessionnelles plus importants, en utilisant au mieux leurs fonds propres et en envisageant des moyens pour leurs conseils d'administration respectifs d'augmenter leur capitalisation et d'encourager le dialogue avec d'autres institutions financières ;

x) Nous nous engageons de nouveau à promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, non discriminatoire, ouvert, juste, inclusif, équitable et transparent, au centre duquel se trouverait l'Organisation mondiale du commerce, ainsi qu'une véritable libéralisation des échanges. Nous soulignons que le système commercial multilatéral doit contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et offrir aux pays une marge de manœuvre décisionnelle suffisante pour leur permettre d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés en matière de développement, d'élimination de la pauvreté et de développement durable, conformément aux règlements internationaux applicables et aux engagements qu'ils ont pris, et favoriser une croissance portée par les exportations dans les pays en développement, notamment en offrant à ces derniers un accès préférentiel au commerce, en leur accordant un traitement spécial et différencié qui réponde à leurs besoins respectifs en matière de développement et en éliminant les barrières commerciales qui ne sont pas conformes aux accords de l'Organisation mondiale du commerce. Nous nous félicitons de la détermination dont font preuve les membres de l'Organisation mondiale du commerce pour œuvrer à la réforme nécessaire de l'organisation afin d'en améliorer toutes les fonctions et de relever efficacement les défis en matière de commerce mondial. Nous comptons que la treizième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce permettra d'obtenir des résultats concrets et positifs ;

xi) Nous confirmons notre engagement politique de rechercher des indicateurs de mesure des progrès en matière de développement durable qui complètent le produit national brut ou ne se limitent pas à celui-ci afin de rendre la coopération internationale plus inclusive et nous réaffirmons notre appel à participer à des discussions intergouvernementales sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, en consultation avec les parties concernées ;

xii) Nous engageons la communauté internationale à envisager de faire de la vulnérabilité multidimensionnelle, qui pourrait être mesurée par un indice spécifique, un critère d'accès au financement à des conditions favorables ;

xiii) Nous attendons avec intérêt les délibérations sur la convocation d'une quatrième conférence internationale sur le financement du développement en 2025 ;

xiv) Nous attendons également avec intérêt le début des discussions intergouvernementales au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York sur les moyens de rendre la coopération internationale en matière fiscale plus inclusive et plus efficace.

39. Nous reconnaissons que la nature intégrée des objectifs de développement durable appelle une action mondiale. Nous renouvelons notre engagement en faveur du multilatéralisme, afin de trouver de nouvelles façons de travailler ensemble et de veiller à ce que les institutions multilatérales évoluent au rythme des changements rapides qui se produisent. Nous nous engageons à trouver des solutions justes et pacifiques aux différends et à respecter le droit international et les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, y compris le droit des peuples à l'autodétermination et l'obligation de respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des États.

40. Nous nous engageons à apporter un appui sans réserve au système des Nations Unies pour le développement, y compris le système des coordonnateurs résidents et le Fonds commun pour les objectifs de développement durable, afin de mieux soutenir les pays de programme et leurs efforts visant à mettre en œuvre le Programme 2030 et les objectifs de développement durable. Nous sommes favorables à ce que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle pivot et coordonne la coopération internationale au service du développement.

41. Nous nous engageons à ce que l'examen du forum politique de haut niveau à la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale serve à renforcer davantage le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030, moyennant l'usage de données pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des cibles correspondantes et l'analyse plus poussée des liens entre les objectifs et les cibles, notamment des incidences sur les politiques des synergies et des arbitrages potentiels.

42. Nous nous réjouissons à la perspective de la tenue du Sommet de l'avenir en 2024, qui constituera notamment une occasion importante d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable.

43. Nous nous engageons, en conjuguant nos efforts et notre volonté politique et en agissant avec détermination, à promouvoir des politiques et des mesures réelles, intégrées et ciblées pour concrétiser la vision du Programme 2030 et atteindre les objectifs de développement durable. Nous nous engageons à agir maintenant, pour les générations actuelles et futures, en orientant notre monde vers une voie durable et résiliente d'ici à 2030, sans laisser personne de côté.